

*Initiatives ministérielles*

[Français]

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans):** Monsieur le Président, vendredi le 25 mars dernier, ma collègue députée de Mercier s'adressait à cette Chambre dans le cadre du projet de loi C-17. Elle vous demandait d'accepter un amendement qui se lisait comme suit: «Que cette Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994; premièrement, parce que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage ne réduisent pas les iniquités entre les régions riches et pauvres du pays et ne contiennent aucune mesure spécifique pour réduire le chômage chez les jeunes; deuxièmement, parce que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage n'annulent pas la hausse des cotisations des travailleurs et des entreprises en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994.»

● (1650)

C'est aujourd'hui la période allouée pour demander à la Chambre d'accepter cet amendement. Les raisons qui ont amené ma collègue à présenter cet amendement sont de plus en plus pertinentes, et la population, plus particulièrement celle de l'est du Canada, nous appuie sans équivoque dans nos revendications. Il est inadmissible de demander aux prestataires de l'Atlantique et du Québec d'accepter d'être les dindons de la farce qui permettront au gouvernement actuel d'assouvir sa soif de rationalisation aussi impartialement qu'il le fait dans ce projet de loi au niveau de l'assurance-chômage.

Ma collègue de Mercier l'a crié haut et fort en cette Chambre, nous ne pouvons demander à la population des provinces atlantiques, représentant 8,5 p. 100 de la population du Canada, d'accepter des coupures de 26 p. 100 du budget d'assurance-chômage. Le même problème se pose au Québec qui, avec 25 p. 100 de la population, subira des coupures de 31 p. 100.

Le Québec savait déjà depuis longtemps que le Parti libéral du Canada se préparait à lui faire subir de telles pertes économiques s'il prenait le pouvoir. Le Québec savait que le gouvernement libéral présenterait des projets de loi qui lui feraient économiser des montants de 5,5 milliards sur trois ans et que la facture serait partagée inéquitablement entre les provinces. Dans le cadre des propositions faites dans le projet de loi C-17, la population des Maritimes et du Québec récolte une partie importante de la facture, alors que l'Ouest et l'Ontario sont beaucoup moins touchés.

Le Québec savait qu'un des premiers gestes que poserait le gouvernement libéral serait d'accepter une hausse des taux de cotisation de l'assurance-chômage de 7c., ce qu'il a fait le 1<sup>er</sup> janvier 1994, soit neuf semaines après son élection. Le Québec savait qu'avec cette augmentation, on éliminerait 9 000 emplois. Et pour se faire bonne bouche, ce même gouvernement propose de recréer ces mêmes 9 000 emplois en 1995 et en 1996, en ramenant la cotisation à son taux de 1993.

Le gouvernement donne d'une main ce qu'il prend de l'autre et il croit qu'on va le prendre au sérieux. Les Québécoises et les Québécois n'ont pas été dupes. Ils ont élu 54 députés du Bloc québécois pour défendre leurs intérêts, et c'est ce que nous avons bien l'intention de faire d'ici à ce que le Québec ait son propre pays, et nous exigeons que la redistribution des richesses, que ce

soit au niveau de l'assurance-chômage ou de tous les autres bénéfices sociaux, soit équitable tant et aussi longtemps que les Québécois et les Québécoises ne posséderont pas tous les leviers de leur économie et seront maîtres dans leur propre pays, le Québec.

Que le projet de loi C-17 maintienne, pour une période supplémentaire de deux ans, le gel de la rémunération des juges nommés par le gouvernement fédéral, des mandataires du Parlement, du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs et des députés, soit, mais qu'il hausse les cotisations des travailleurs dont le pouvoir d'achat est déjà au plus bas, qu'il hausse les cotisations des entreprises qui ont déjà des difficultés à être concurrentielles dans une mondialisation des marchés, ça, c'est non; ça, c'est inadmissible.

Pourtant, le ministre des Finances avait l'occasion, le 22 février dernier, de présenter un budget qui aurait permis une redistribution juste de la richesse en taxant les plus riches et en épargnant les plus démunis. Ce n'est pas ce que le ministre des Finances a fait. Il s'est permis de présenter un budget dans lequel il prévoyait un déficit de 39,7 milliards de dollars pour 1994-1995, alors que le déficit accumulé a déjà franchi le cap des 500 milliards de dollars.

Le 7 mars dernier, je demandais à cette Chambre de s'attaquer à la lutte au déficit et au gaspillage. Je suggérais à cette Chambre certains moyens pour créer des emplois permanents et améliorer les finances du Canada. Je voudrais aujourd'hui ajouter quelques moyens qui nous permettraient de diminuer le déficit, d'améliorer notre économie et de sécuriser notre population tout en effectuant une redistribution juste et équitable de nos richesses.

● (1655)

Examinons le transport maritime. Dans le discours du Budget, le ministre des Finances parle d'améliorer le transport de surface, mais il ne nous dit pas de quelle façon.

Bien avant le transport ferroviaire, le transport aérien, le camionnage, les voies fluviales ont été celles employées depuis le tout début de la colonie. Le Canada s'étend d'un océan à l'autre, est traversé par les plus grandes étendues d'eau douce au monde ainsi que par un majestueux fleuve intérieur. Les ports canadiens ont été essentiels pour le développement du Canada et du Québec. Pourtant, depuis plusieurs années, la majorité des ports sont en difficulté.

Les voies navigables sont pourtant celles qui sont les plus économiques et les moins polluantes. Notre marine marchande a été quasi abandonnée et nos chantiers maritimes en difficulté, particulièrement ceux du Québec. Il n'est pas question de construire des bateaux pour construire des bateaux, mais nous pouvons et devons construire des bateaux pour diminuer nos coûts de transport et améliorer l'environnement dans lequel nous vivons.

Le port de Québec et ceux du Saint-Laurent en général ont basé leur développement principalement sur le transport du grain. Les ports de l'Ouest canadien augmentent leur part de trafic des céréales pendant que ceux du Saint-Laurent languissent. Il faut ajouter à cette problématique la diminution des achats de céréales de la Russie suite à l'excellente récolte de blé de cette dernière. Que devrions-nous faire devant cette situation? Il faut donner une autre vocation à notre majestueux fleuve et à nos étendues d'eau douce. Par exemple, le secteur de croisière est en constante progression tant aux États-Unis qu'au Cana-